

PROGRAMME DE FORMATION

AGENT DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

SSIAP1 Agrément Préfectoral n°0026

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Texte de référence : Arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie.

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Être titulaire du PSC1 (moins de deux ans), ou Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

Satisfaire à l'évaluation organisée par le centre de formation. Disposer d'un certificat médical de moins de 3 mois (le formulaire vous sera remis).

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Un système informatisé de réponse pour la réalisation de l'épreuve CQCM.

Délivrance d'un livret pédagogique dès le premier jour.

Ordinateur et vidéo projecteur.

Un poste central de sécurité pédagogique équipé.

Visite applicative du lieu d'examen ainsi qu'un exercice feux avec bac écologique (le déplacement est à la charge de l'apprenant).

Moyens techniques pour les mises en situation (SSI de catégorie A, émetteur-récepteur, caméras, extincteurs, machine à fumée, mannequins,...)

Un environnement adapté pour les mises en situation pratique (chemin de ronde, parking...)

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Examen le dernier jour sous l'autorité du SDIS :

- Test QCM.
- Ronde réalisée au sein d'un établissement recevant du public devant les membres du jury.
- Rédaction main courante.

Un diplôme SSIAP 1 est délivré par le Ministère de l'Intérieur aux stagiaires qui réussissent les épreuves d'évaluation avec une note minimale de 12/20.

NOTA : l'emploi en tant qu'agent de service de sécurité incendie est subordonné au maintien à niveau des compétences de secouriste et à l'obtention de la qualification HOB0 (formation / habilitation électrique du personnel non-électricien, sur les risques électriques en entreprise).

SARL Cogan Consulting:

Organisme de Formation professionnelle

N° Activité 31 59 073 95 59 Préfecture du NORD

Autorisation d'exercice du CNAPS: FOR-059-2022-01-05-20160585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – FRANCE

Telephone: +33 (0)3 28 61 59 19

Fax: +33 (0)3 28 26 59 89

Email: cogan@coganconsulting.com

Site Web: www.coganconsulting.com

PROGRAMME

PARTIE 1 : LE FEU ET SES CONSEQUENCES :

- Le feu : éclosion et développement du feu.
- Comportement : Réaction et résistance au feu.

PARTIE 2 : SECURITE INCENDIE :

- Les principes de classement d'un établissement.
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie.
- Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments.
- Intérêts du cloisonnement en matière de sécurité incendie.
- Dégagements / Evacuation / Désenfumage.
- Intérêt de l'éclairage de sécurité et son fonctionnement.
- Présentation des différents moyens de secours.

PARTIE 3 : INSTALLATION TECHNIQUES :

- Les installations électriques.
- Ascenseurs et nacelles.
- Installations fixes d'extinction automatiques.
- Colonnes sèches et humides.
- Système de sécurité incendie.

PARTIE 4 : ROLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE :

- Consignes de sécurité incendie et main courante.
- Fonctionnement d'un poste de sécurité.
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Information des occupants de l'établissement.

PARTIE 5 : CONCRETISATION DES ACQUIS :

- Visites applicatives, avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux.
- Mises en situation d'intervention : cas pratiques.

DUREE – 77 heures dont 7 heures d'examen

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE – Milène BRUNET

NOMBRE DE PARTICIPANTS - 8 à 12 personnes

DELAI D'ACCES / DATE DE SESSIONS – Calendrier sur le site

www.coganconsulting.com